

# Note de cadrage

## Atelier de projet « L'Accès à l'eau sur l'espace public à Grenoble »

### Contexte :

Dans le cadre de la Charte de fonctionnement des Conseils citoyens indépendant, la Ville de Grenoble s'engage à mettre en place deux Ateliers de projet par an, ayant pour mission de produire des préconisations sur une politique municipale donnée. En 2024, Les Conseils citoyens indépendants de territoire ont choisi de traiter prioritairement deux sujets : la politique de stationnement ainsi que l'accès à l'eau à Grenoble. Concernant le 2<sup>e</sup> sujet, faisant l'objet de cette note de cadrage, cet atelier de projet aura pour objectif d'établir des préconisations citoyennes pour améliorer l'accès à l'eau sur l'espace public à Grenoble.

### Le mandat confié aux citoyen-nes de l'Atelier de projet :

Cet Atelier de projet sera chargé d'établir des préconisations citoyennes pour une meilleure connaissance et un meilleur accès à l'eau sur l'espace public à Grenoble.

En effet, plusieurs collectifs citoyens se sont mobilisés autour la problématique de l'accès à l'eau sur Grenoble que ce soit pour répondre à des besoins fondamentaux (accès universel et équitable à l'eau potable et à des toilettes publiques), à des besoins écologiques et de fraîcheur, à des enjeux esthétiques et patrimoniaux (fontaines). Ce sujet a souvent été l'objet de projets déposés au budget participatif.

Aujourd'hui les Conseils citoyens indépendants, au travers de cet Atelier de projet, souhaitent aborder cette question dans sa globalité en interrogeant les différents usages de l'accès à l'eau sur l'espace public, l'état de fonctionnement des points d'accès à l'eau et leur répartition sur le territoire grenoblois.

Dans cette perspective, il s'agira pour le panel de citoyen-nes d'établir des recommandations à destination des élu-es et du Conseil municipal sur les sujets suivant :

- **Inventorier, cartographier les points d'accès à l'eau** sur l'espace public (bornes fontaines, toilettes publiques, fontaines, bassins, ...), en identifiant les manques et dysfonctionnements
- Proposer des pistes d'action pour assurer une **répartition équilibrée des points d'accès à l'eau** sur l'ensemble du territoire, en tenant compte de la densité de la population
- Identifier les **différents usages des points d'eau** pour mieux répondre aux besoins des grenoblois-es

### La redevabilité, ce que la Ville s'engage à faire avec ces recommandations :

- ces recommandations seront présentées en séance du Conseil municipal.
- la Ville s'engage à répondre à ces recommandations et à rendre compte auprès des membres de l'Atelier de projet de l'effet de leurs préconisations sur la politique municipale en matière d'accès à l'eau.

- le rapport présentant les préconisations issues de l'Atelier de projet sera disponible sur le site [volontairesdegrenoble.fr](http://volontairesdegrenoble.fr)

## Définition des rôles :

Le Service PVA (Participation et Vie associative) se charge de mettre en place et de coordonner l'Atelier de projet « L'Accès à l'eau sur l'espace public à Grenoble »

La Direction Propreté et Logistique Municipales apporte le contenu et tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du sujet par les membres de l'Atelier de projet. Elle accompagne le Service PVA dans la mise en œuvre opérationnelle du dispositif.

## Les grandes étapes de l'Atelier de projet

1. Validation de la note de cadrage présente par Gilles Namur et Annabelle Bretton.
2. Composition de la liste des personnes qualifiées à auditionner (4 à 5 personnes lors de la 2<sup>e</sup> séances) : le Pôle Eau (Direction Propreté et Logistique municipales), le Service Participation et Vie associative (PVA), et les Conseils citoyens indépendants (CCI) sont invités à soumettre une liste de personnes à auditionner et à les prioriser. Le service PVA contacte les personnes figurant sur cette liste et, en fonction de leur disponibilité et de la priorisation, organise l'audition de ces personnes. Lors de la 1<sup>ère</sup> séance, le panel de participant-es sera invité à compléter cette liste par d'autres personnes qu'ils souhaiteraient auditionner.
3. Composition du panel : l'atelier est composé de 36 grenoblois-es volontaires, dont au moins 24 personnes volontaires, âgées de 16 ans et plus et habitant Grenoble, et jusqu'à 12 personnes issues des conseils citoyens indépendants.
4. Déroulement des 3 séances de travail de l'Atelier de projet
5. Accompagnement des porte-paroles du panel en vue de la présentation du rapport et des préconisations lors de la séance en Conseil municipal
6. Présentation en Conseil municipal des recommandations par les porte-paroles du panel, avec suspension de séance

## Modalités de composition du panel citoyen

Pour rappel, le panel sera composé de 36 personnes, dont au moins 24 personnes volontaires, de 16 ans et plus, habitant Grenoble, et jusqu'à 12 personnes issues des Conseils citoyens indépendants.

- ✓ **Parmi les membres des 6 CCI (12 personnes maximum)**
  - Appel à 2 volontaires par CCI parmi les membres des 6 CCI de Grenoble, en leur demandant un équilibre homme/femme
  - Selon le nombre de membres des CCI volontaires et afin d'assurer la composition d'un panel de 36 personnes, un ré-équilibre pourra se faire en augmentant la part de personnes volontaires, hors CCI, représentées dans le panel.
- ✓ **Le recrutement des 24 personnes volontaires, tirées au sort, s'organisera selon 2 modalités:**
  - L'appel à volontaires sera diffusé via la communication de la Ville (réseaux sociaux, agenda, newsletter, ...) et des actions d'aller-vers sur des espaces publics ciblés (parcs et jardins, marchés et sorties d'école, structures jeunesse, MDH et quartiers

prioritaires). L'inscription des personnes volontaires se fera par un formulaire en ligne sur la Plateforme participative de la Ville de Grenoble : [volontairesdegrenoble.fr](http://volontairesdegrenoble.fr)

- Un Cabinet extérieur sera missionné pour recruter un minimum 36 grenoblois-es volontaires, dont 24 doivent répondre aux critères suivant : 4 personnes âgées de 25 à 40 ans pour chacun des 6 secteurs de Grenoble.
- Le tirage au sort se tiendra la semaine du 27 mai et devra tenir compte des critères ci-dessous. Les personnes tirées au sort seront prévenues par téléphone et recevront dans les jours suivant un courrier officiel d'invitation à l'Atelier de projet. Les personnes non retenues recevront un mail les remerciant de s'être portées volontaires et les invitant à participer aux prochains Ateliers de projet.

✓ **La composition du panel sera organisée selon les critères ci-dessous :**

- Parité de genre
- 6 personnes par secteur
- Diversité dans les tranches d'âges, en cherchant à être au plus près de cette répartition (d'après les [chiffres de l'Insee-2020](#)) :
  - 35 % de personnes étant âgées de 16 à 29 ans (soit 12 personnes sur le panel de 36)
  - 41 % de personnes étant âgées de 30 à 59 ans (soit 15 personnes sur le panel de 36)
  - 24 % de personnes étant âgées de 60 ans et plus (soit 9 personnes sur le panel de 36)

Afin de garantir le suivi de ces critères, les volontaires rempliront un formulaire en ligne leur demandant les informations suivantes :

*femme/homme*

*adresse*

*âge*

*niveau de diplôme (critère non obligatoire, demandé à titre indicatif pour l'analyse des profils des participant-es à l'atelier)*

## Organisation des séances :

- 1ère séance : Jeudi 6 juin de 18h à 20h30 (à l'Hôtel de Ville)  
*En présence de Gilles Namur (adjoint Espaces publics - Nature en ville - Biodiversité et Fraîcheur, Végétalisation), Annabelle Bretton (adjointe à l'Éducation populaire et à la Démocratie participative) et Manon Locatelli (Responsable du Pôle Eau – Direction Propreté et logistique municipales).*

Cette séance a pour but de présenter aux participant-es :

- leur mandat et la redevabilité de la Ville vis-à-vis de leur travail
- le déroulé des séances
- tous les éléments d'informations qui leur permettront de comprendre le mandat et les actions déjà engagées par la Ville

La séance sera dédiée aux présentations des élu-es (cadrage de l'atelier), ainsi qu'à l'audition de la responsable du Pôle Eau, Manon Locatelli.

À l'issue de cette 1ère séance, l'objectif est que les membres du panel puissent s'approprier le sujet et partager les premiers éléments de diagnostic partagé sur la question de l'accès à l'eau sur l'espace public à Grenoble. Le panel de citoyen-nes sera invité à compléter la liste des personnes qu'ils souhaitent auditionner lors de la deuxième séance.

Lors de cette séance il s'agira également de présenter et valider avec le panel de citoyen-nes le contenu des séances à venir et la méthode proposée par le prestataire

- 2<sup>e</sup> séance : Samedi 15 juin de 9h30 à 16h30 (à la Maison des Habitant-es Centre-Ville)

Cette séance a pour but de:

→ s'accorder, entre membres du panel, sur un diagnostic commun par rapport à la situation de l'accès à l'eau sur l'espace public, et les enjeux identifiés dans le cadre de cet atelier.

→ approfondir la compréhension du sujet en auditionnant 6 à 7 personnes qualifiées pour répondre aux questions des membres du panel

→ produire des préconisations collectives qui répondent au mandat et qui seront présentées en Conseil municipal

- 3<sup>e</sup> séance : jeudi 27 juin de 18h à 20h30 (à l'Hôtel de Ville)

En présence des élu-es Gilles Namur (adjoint Espaces publics - Nature en ville - Biodiversité et Fraîcheur, Végétalisation) et Annabelle Bretton (adjointe à l'Éducation populaire et à la Démocratie participative), et Manon Locatelli (Responsable du Pôle Eau – Direction Propreté et logistique municipales)

Cette dernière séance a pour but de présenter les réflexions du panel et d'échanger sur leurs recommandations, qui seront ensuite présentées en Conseil municipal.

Pour chaque séance :

→ Un service de garderie sera proposé.

→ Un repas sera proposé

→ L'animation de toutes les séances sera faite par un-e prestataire qui aura en charge la production d'un rapport final présentant la démarche, la synthèse des échanges et les préconisations finales (sur un modèle fourni par la Ville).

## Budget

Les frais induits par l'Atelier de projet est porté par le service PVA, dans une enveloppe ne dépassant pas les 20 000€.

## Agent-es affecté-es au projet :

Direction Propreté et logistique municipale : *sur proposition de la direction*

Service Participation et Vie Associative (PVA) : Fanny Simon et Diego Fernandez Varas

### Gilles Namur

Adjoint aux Espaces publics  
Nature en Ville, Biodiversité et Fraîcheur  
Végétalisation

### Annabelle Bretton

Adjointe à l'Éducation populaire, Jeunesse,  
Vie associative et Démocratie participative